EXTRAIT

D'UN MÉMOIRE DE M. DE GUIGNES (1),

SUR L'ÉTAT DU COMMERCE DES FRANÇAIS EN ORIENT AVANT LES CROISADES.

On ne peut douter que les Français, sous la première et sous la seconde race de nos rois, ne se soient livrés au commerce, et qu'ils n'aient eu un assez grand nombre de vaisseaux qui parcouraient l'Océan et la Méditerranée. L'Académie d'Amiens a proposé ce sujet en 1752; et M. l'abbé Carlier, qui a remporté le prix, nous en fournit des preuves plus que suffisantes, dans son Mémoire imprimé. Ainsi, on ne s'arrêtera point ici à cet objet général; on se renfermera dans une branche particulière de ce commerce, c'est-à-dire celui de Levant. Le même auteur en a parlé; mais comme il ne l'a pas assez développé, et même qu'il s'est quelquefois trompé, qu'il n'a pas fait connaître celui des Orientaux, en le comparant avec le nôtre, on a cru devoir examiner de nouveau ce sujet trop négligé, qui nous intéresse si singulièrement.

---

(1) De l'Académie des inscriptions et belles-lettres, etc.... Il s'agit principalement, dans ce Mémoire, du commerce d'Egypte et de Syrie. (*Edit.*)

Digitized by Google

Avant les croisades, nous avions un commerce établi dans le Levant, mais nous n'étions que marchands en second. Les Orientaux allaient eux-mêmes dans les Indes, d'où ils rapportaient les marchandises pour nous les vendre à un très-haut prix. Nos guerres d'outre-mer changèrent la face de ce commerce. Curieux d'aller nous-mêmes aux Indes, instruits des grands profits que l'on y faisait, devenus plus navigateurs par les fréquens voyages que nous entreprenions alors, avides de faire un gain plus grand, et fâchés d'enrichir à nos dépens nos ennemis, nous osâmes chercher nous-mêmes la route des Indes. C'est ainsi qu'en examinant notre ancien commerce, on voit qu'il tient aux croisades, et que celles-ci sont l'origine de celui que nous faisons dans les Indes et dans l'Amérique.

Mais pour donner une idée du commerce des Européens en Orient, il faut connaître d'abord celui que les Romains du Bas-Empire faisaient dans les Indes, parce que c'est ce même commerce que les Arabes ont fait depuis, et pour lequel les Francs se transportaient à Alexandrie.

Toutes les marchandises apportées dans cette ville, et dans d'autres endroits, étaient livrées aux Européens, qui venaient les chercher. Dans le haut empire, ce commerce avait été très-considérable; mais arrêtons-nous à Cosmas-Indopleustes, qui vivait sous le règne de Justin, dans le sixième siècle (1).

---

(1) Vers l'an 540 et 576, sur la fin du règne de Justinien; et pendant celui de Justin II.

Digitized by Google

Le principal entrepôt du commerce était alors l'île de Taprobane, la même que Serendib ou Ceylan, située, suivant cet auteur, au-delà du pays où croît le poivre. Tous les vaisseaux des Indes, de la Chine et ceux des Grecs, se rendaient dans cette île. On y trouvait des soieries apportées de la Chine, du bois d'aloès, du gérofle, de la muscade, du bois de sandal, des pierreries : le *castoreum*, le *spicanardi* se tiraient de Calliane et de Sindou. On transportait toutes ces marchandises jusqu'en Perse, dans l'Oméritis et à Adouly. Dans ce port, l'on chargeait d'autres marchandises, que l'on portait dans les Indes, principalement des émeraudes, que les Ethiopiens allaient chercher dans le pays des Blemmyes. Le poivre venait de Malé. On tirait de Calliane du cuivre, du bois de sézem, qui est semblable à l'ébène, et différentes matières pour faire des étoffes.

Les autres plus fameux ports étaient Sindou, où est l'Indus, Orrota, Calliane, Sibor et Malé. La traite du poivre se faisait à Parti, à Mangarouth, à Saloupatan, à Nalopatan et à Poudapatan, qui étaient cinq autres ports. L'ivoire se tirait de l'Ethiopie, d'où on le portait dans les Indes, en Perse, en Arabie et en Europe. On recevait encore la soie par des caravanes qui de la Chine se rendaient dans la Bactriane, de là en Perse, à Nisibe, et enfin à Séleucie, sur la Méditerranée. On trafiquait aussi sur les côtes d'Afrique, dans un pays appelé *Zingium*, et dans les pays voisins : on y portait du fer et du sel, et l'on en rapportait l'encens, d'autres aromates, et de l'or. On partait du pays

Digitized by Google

des Axumites, et l'on employait six mois pour aller et revenir en caravane.

On voit par ce détail, tiré de la relation de Cosmas, qui avait voyagé lui-même dans les Indes, que ce commerce est à peu près le même que celui qui se faisait plus anciennement, et qui se fit encore après sous les Arabes, pendant les croisades, et enfin jusqu'à la ruine de ce commerce par la découverte du Cap de Bonne-Espérance.

Vers le même temps de Cosmas, c'est-à-dire sous le règne de Justinien, deux moines eurent ordre de ce prince d'aller aux Indes, pour apporter des vers à soie, ce qu'ils exécutèrent heureusement (1). Ils se rendirent à Sérendib, et revinrent à Constantinople avec des œufs que l'on fit éclore, et ils apprirent aux Grecs l'art d'élever et de nourrir ces insectes. On établit en différens endroits de l'empire, dans la Syrie, dans la Grèce, etc., des lieux pour en élever et pour fabriquer la soie. Par-là cette production de la Chine, dont le commerce avait toujours été gardé précieusement par les Perses, se multiplia en Europe.

Tels étaient à peu près les objets de commerce qui nous attiraient dans les ports du Levant.

On suppose que le lecteur est instruit du grand commerce que Marseille faisait dans le Levant, sous les Romains, et avant qu'elle fût soumise aux Francs; il faut donc se rappeler ces évènemens, pour se former une idée plus grande du commerce postérieur, dont

(1) Procop., l. 2.

Digitized by Google

nous n'apercevons que des traces très-légères dans nos historiens. En effet, ils ne nous fournissent que de faibles secours sur ce sujet.

Ils ont négligé tout ce qui a rapport aux arts et au commerce; et nous ne pouvons y apercevoir ces objets que par induction. Ainsi, à l'occasion des envoyés de Chilpéric vers l'empereur Tibère à Constantinople, nous apprenons que les Francs avaient des vaisseaux qui allaient sur la Méditerranée. Ces vaisseaux ne voulant pas entrer dans le port de Marseille, tournèrent du côté d'Agde, et furent battus par une furieuse tempête (1).

Le vol que des domestiques de l'archidiacre Vigile firent, du temps de Sigebert, à Marseille, de plusieurs barils d'huile qui appartenaient à des marchands d'outre-mer, *negotiatoribus transmarinis*, sert à nous instruire que Marseille était alors un port fréquenté par les étrangers.

Nous lisons encore dans Grégoire de Tours, que Marseille tirait de l'Egypte le *papyrus* ou papier, et les épiceries, parce que cet historien voulant faire connaître le caractère médisant et calomniateur de Félix, évêque de Nantes, dit que si ce Félix avait été évêque de Marseille, les vaisseaux, au lieu d'apporter de l'huile et d'autres épiceries, n'auraient été chargés que de papier pour écrire les calomnies qu'il débitait: *O si te Massilia habuisset sacerdotem, nunquam naves oleum*

(1) Grégoire de Tours.

Digitized by Google

aut reliquas species detulissent, nisi tantùm chartam, etc.

Par des passages aussi indirects, le même historien nous fait connaître que le vin de Gaza, *vinum Gazetinum*, était renommé en France, et qu'on y en buvait du temps de Gontran.

En parlant d'un moine nommé *Hospitius*, qui était établi à Nice, l'historien dit que pendant le carême, ce solitaire ne vivait que de racines d'Egypte, qui lui étaient apportées par les marchands, *exhibentibus sibi negotiatoribus*.

Saint Ouen (1) nous apprend que saint Eloy, qui avait une des premières places à la cour de Dagobert, portait des habits de soie, *holoserica*, par dessus des habits de fin lin, et qu'il avait une très-grande quantité de pierreries. On trouve plusieurs exemples de richesses semblables dans notre ancienne histoire, qui prouvent le commerce avec l'Orient.

Mais ces passages ne nous apprennent point comment on faisait ce commerce. Nos marchands allaient-ils eux-mêmes sur les côtes du Levant, ou se contentaient-ils d'aller seulement chercher ces marchandises chez les peuples d'Italie qui trafiquaient dans le Levant, ou bien enfin les leur apportait-on dans leurs ports, et ceux qui les leur apportaient étaient-ils Levantins ou Italiens? Voici quelques autres passages qui prouvent que les Levantins venaient dans nos

(1) *Vit. S. Elig.*, par. 1.

Digitized by Google

ports, et que; d'un autre côté, nous allions également en Egypte et en Syrie.

Grégoire de Tours nous apprend que, du temps de Gondebaud, un marchand syrien, *negotiator syrus*, nommé *Euphron*, avait apporté à Bordeaux des reliques de saint Sergius.

Nous voyons encore, dans le même historien, que le roi Gontran faisant son entrée dans Orléans, tout le peuple vint au-devant de lui en chantant ses louanges, chacun dans sa langue, en syriaque, en latin, etc. *Et hinc lingua Syrorum, hinc Latinorum, hinc etiam ipsorum Judæorum in diversis laudibus variè concrepabat.* Cette assertion prouve qu'il y avait alors à Orléans un assez grand nombre de Syriens.

La seizième année du règne de Childebert, un évêque nommé *Simon*, qui était parti des contrées d'outre-mer, arriva à Tours, et apporta la nouvelle de la ruine d'Antioche. Cet évêque était Arménien, et avait été prisonnier en Perse.

Le même historien raconte qu'après la mort de Ragnemod, évêque de Paris, un marchand syrien, nommé *Eusèbe, quidam negotiator, genere syrus*, parvint, à force de présens, à se faire nommer évêque de cette ville, et qu'il remplit de Syriens l'école de Paris : *Omnem scholam decessoris sui abjiciens, Syros de genere suo ecclesiasticæ domui ministros statuit.*

S'il en faut croire l'auteur de la *Vie de sainte Geneviève* (1), nous voyons que, du temps de Clovis,

(1) Boll.

Digitized by Google

il y avait à Paris des marchands qui allaient faire de fréquens voyages en Syrie, et qui facilitaient la correspondance entre sainte Geneviève et saint Siméon Stylite, qui demeurait à Antioche.

Agathias (1), qui vivait dans le sixième siècle, connaissait les Français, sans doute par le commerce qu'ils faisaient en Orient. Il en fait un portrait avantageux, et ajoute que la ville de Marseille n'était point déchue de son ancienne splendeur, ce qui nous apprend qu'elle continuait toujours de commercer avec l'Orient.

Voici un fait rapporté par le continuateur de Marius, et par Adon, dans sa Chronique, à l'an 604, qui serait très-positif, si, à l'exemple de M. l'abbé Carlier, on pouvait l'entendre des Parisiens : *Hujus tempore Prasini et Veneti per Orientem vel Ægyptum civile bellum faciunt, ac se mutuò cæde prosternunt* (2). M. l'abbé Carlier n'a fait aucune difficulté de l'admettre, et de dire que des marchands de Paris et de Venise s'étaient battus en Egypte. Il a pu être induit à cette erreur par la table de du Chesne, dans laquelle cet évènement est indiqué sous le mot *Parisini*. Dans Adon, on lit *Parasini;* et dans la nouvelle édition des bénédictins, on lit *Prasini*. Ce mot méritait une note de leur part, afin de faire voir qu'il ne s'agit pas en cet endroit des Parisiens, mais d'une faction qui était en concurrence à Constantinople

(1) *Hist.*, p. 19.
(2) Du Chesne, t. 1.

Digitized by Google

avec les *veneti*, dans les jeux du cirque. L'auteur anonyme des *Antiquités de Constantinople*, que le Père Banduri a fait imprimer à la suite de Constantin-Porphyrogénète, en parle, et il nomme un certain Magdalas, chef de la faction des vénètes ou des bleus, et Charsias, son frère, chef des prasins, τῶν Πρασινῶν, ou des verts. Les *prasini*, ou les verts, représentaient la terre; les *veneti*, ou les bleus, la mer. Plus anciennement, il y avait eu encore deux autres factions dans les jeux : les *albi*, pour représenter l'air, et les *russati*, le feu. De ces quatre, il n'en resta que deux; les *albi* s'étant réunis aux *veneti*, et les *russati* aux *prasini* (1). Ces factions portaient le nom des couleurs qui servaient à les distinguer dans les jeux du cirque. Voilà les véritables *prasini* qui se battent en Egypte avec les *veneti*, et non des marchands de Paris et de Venise. C'est ainsi que, sur une légère ressemblance de mot, on établit des faits qui n'ont aucun fondement.

Mais, indépendamment de ce fait, il n'en est pas moins constant que nos ancêtres allaient commercer dans l'Orient : on serait même surpris que ce commerce n'eût pas eu lieu.

Les Marseillais eurent toujours, pour le commerce, une inclination singulière.

Mais la fondation de Venise, les accroissemens considérables de cette ville et sa grande puissance, leur nuisirent beaucoup dans la suite. Venise entreprit

---

(1) *Vid.* Banduri, et du Cange, *Gloss. græc.*

Digitized by Google

non seulement de faire le même commerce, mais encore elle s'attacha à le faire d'une manière exclusive; et elle devint jalouse de toutes les villes qui osaient avoir des vaisseaux sur la Méditerranée. Elle réussit enfin à les surpasser toutes : c'est ce qui est cause que nous trouvons, dans la suite, moins de vestiges de notre commerce au Levant. Il semble qu'il fallait avoir l'attache et la protection des Vénitiens. C'est ce grand commerce qui rendit Venise une puissance formidable en Europe. Elle cessa de l'être, lorsque les autres Européens parvinrent à le lui enlever.

Pendant que, sous la première race, nous faisions ainsi le commerce sous la protection des empereurs de Constantinople, dont les sujets allaient directement aux Indes, et apportaient, par la mer Rouge, les épiceries à Alexandrie, nos ancêtres, qui avaient embrassé le christianisme, entreprirent, à l'exemple des autres chrétiens, des voyages d'outre-mer, dans le dessein d'aller visiter la Terre sainte. Nous apprenons que, dès le temps de Grégoire de Tours (1), plusieurs personnages des Gaules allaient faire des pélerinages à Jérusalem, parcouraient les pays situés sur les bords de l'Euphrate, et visitaient les solitaires de l'Egypte (2). A la faveur de notre commerce, ces pélerinages se multiplièrent insensiblement, et contribuèrent à leur tour à augmenter notre commerce. L'un et l'autre se prêtant un secours mutuel, furent

---

(1) *Miracul. D. Mart.*

(2) *Vitæ Patrum.*

Digitized by Google

le premier principe de nos croisades. La ruine dont notre commerce se trouva menacé, les obstacles qui se présentèrent à ceux qui entreprenaient les pélerinages, servirent à exciter et à faire entreprendre les croisades, qui n'auraient pas eu lieu si la liberté du commerce et des pélerinages eût subsisté.

Ce goût des pélerinages nous étant venu de l'Orient, ceux qui les ont entrepris ont imité les Orientaux, qui, dans de semblables occasions, portent toujours avec eux quelques marchandises, qu'ils vendent en route ou dans le lieu de leur pélerinage. C'est ainsi que la caravane qui va régulièrement à la Mecque est une caravane marchande, quoique dans l'institution elle soit destinée pour la religion. Les chrétiens occidentaux paraissent avoir fait de même. Ils se rendaient à Jérusalem à certains temps marqués; il y avait en même temps une foire, *festum* : c'est ce que l'on verra dans la suite de ce Mémoire; mais avant tout, il est nécessaire de faire connaître en quel état était l'Orient vers la fin de la première race de nos rois, et pendant le cours de la seconde.

C'est dans ce temps que parut Mahomet, dont les successeurs firent de grandes conquêtes en Asie.

. . . .

On ne rappellera point ici la fable que quelques-uns des historiens des croisades ont débitée sur Charlemagne, auquel ils font entreprendre une expédition en Syrie pour la conquête de Jérusalem. M. de Foncemagne, qui en a recherché l'origine, a fait voir que cette fable a pris naissance dans le onzième siècle.

Digitized by Google

Guillaume de Tyr, qui était très-instruit des affaires de l'Orient, et qui avait composé un ouvrage intitulé *de Gestis orientalium principum*, ouvrage qui s'est perdu, rapporte seulement qu'après la conquête de la Syrie et de la Palestine, par les Arabes, il y eut différentes révolutions en ce pays, pendant lesquelles les affaires des chrétiens furent tantôt bonnes, tantôt mauvaises : *Plerumque lucida, plerumque nubila recepit intervalla.* Enfin, on jouit d'une paix tranquille par l'entremise de Charlemagne, qui avait été informé des grandes qualités et des vertus du calife Haroun-Arraschid. Il cite un passage de la *Vie de Charlemagne*, dans lequel il est dit que Haroun regardait ce prince comme le plus grand et le plus digne de son amitié. C'est pourquoi les envoyés de Charlemagne, qui d'abord avaient été à Jérusalem avec des présens, s'étant ensuite rendus vers Haroun, ce prince leur accorda ce qu'ils demandaient, et céda le saint Sépulcre : *Ut illius potestati adscriberetur, concessit.* Il renvoya les ambassadeurs avec des habits, des aromates et beaucoup d'autre richesses de l'Orient. Quelques années auparavant, il avait envoyé à Charlemagne le seul éléphant qu'il eût alors. Cette liaison entre les deux princes fut non seulement utile à Jérusalem, mais encore à tous les chrétiens qui étaient en Egypte et en Afrique, auxquels Charlemagne envoyait de grands secours. On peut juger par-là que dans ce temps, les Français allaient fréquemment dans l'Orient, soit pour commercer comme ils y avaient été auparavant, soit pour visiter la ville de Jérusalem.

Digitized by Google

Ce que rapporte Guillaume de Tyr est confirmé par d'autres historiens. Dans la chronique d'Adon (1), il est fait mention des ambassadeurs envoyés par Haroun à Charlemagne : *Elephas cum aliis donariis à rege Persarum Aaron Aminalinum imperatori per legatos mittitur.*

Eginhard rapporte (2) que les libéralités de Charlemagne s'étendaient *au-delà des mers jusqu'en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie et à Carthage.* Le même historien dit aussi que le calife Haroun céda à Charlemagne le saint Sépulcre. Ces faits sont confirmés par tous les annalistes, qui disent que ce prince étant à Rome, y reçut les clefs du saint Sépulcre, de la sainte montagne et de la ville, que le patriarche de Jérusalem lui envoya par deux moines : *Claves sepulchri Domini, claves etiam civitatis et montis cum vexillo detulerunt* (3).

Il y a lieu de croire que la prise de Jérusalem par le calife Omar, avait contribué beaucoup à augmenter les pélerinages. Tout les chrétiens, libres de parcourir les terres de l'empire grec, devaient naturellement être curieux de voir Jérusalem, et d'y faire des actes de religion avec d'autant plus de zèle, que ceux d'entre eux qui étaient soumis aux musulmans, excitaient leur pitié et leur commisération. Les marchands qui s'y rendaient facilitaient le transport des pélerins,

---

(1) *Ad ann.* 801.

(2) C. 27, *in Vitâ Kar. Mag., ap.* du Chesne, t. 2.

(3) *Rec. des hist. de France*, t. 5.

Digitized by Google

et ceux-ci sans doute, comme je l'ai remarqué, portaient et rapportaient quelque objet d'un petit commerce. Nous trouvons des preuves et des exemples de cette fréquente communication, dans les Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, publiés par D. Luc d'Achéry et D. Mabillon. On y voit la relation du voyage de saint Arculf, qu'il dicta à saint Adamnan. Saint Arculf avait fait le pélerinage de Jérusalem, et avait parcouru toute la Syrie. Il en décrit les principales villes; il n'oublie pas Alexandrie et le Nil. Il nous apprend qu'alors toutes les nations allaient commercer à Alexandrie, et qu'il y avait une foire célèbre à Jérusalem, le 15 de septembre : *Diversarum gentium undique prope innumera multitudo, 15 die septembris anniversario more, in Hierosolymis convenire solet ad commercia mutuis conditionibus et emptionibus peragenda.* Saint Adamnan, qui nous a transmis la relation de saint Arculf, vivait vers l'an 705.

Vers l'an 786, saint Guilbaud (Willibaldus), avec sept de ses compagnons, fit le même pélerinage; il alla à la cour du calife, et parcourut toutes les villes de la Syrie : il paraît qu'il avait autant de curiosité que de dévotion. Par son récit, on voit que ces pélerinages étaient fréquens; le gouverneur d'Emesse, devant lequel il avait été conduit comme prisonnier, dit : *Frequenter hùc venientes vidi homines de illis terræ partibus istorum contribules : non quœrunt mala, sed legem eorum adimplere cupiunt.* Pendant leur voyage, ces pélerins allèrent quatre fois à Jérusalem. De retour une seconde fois à Emesse, ils demandè-

Digitized by Google

rent au gouverneur des lettres pour voyager encore; on leur en accorda, mais à condition qu'ils n'iraient que deux à deux. Il est nécessaire d'observer que, dans ce temps, les pélerins devaient avoir des lettres de recommandation de leur évêque, adressées au pape, aux évêques, moines, aux patrices, aux ducs, aux comtes et à tous les chrétiens, quand ils allaient à Rome. On trouve un modèle de ces lettres dans la quarante-neuvième formule de Marculfe. Il en fallait également pour les voyages de la Terre sainte.

Nous savons encore que les Occidentaux envoyaient dans ces pays, du temps de Charlemagne, des aumônes considérables. Ainsi ces pélerinages, qui tenaient autant au commerce qu'à la religion, sont beaucoup plus anciens que les croisades, et doivent remonter jusqu'au temps que les Francs embrassèrent le christianisme, comme je l'ai observé; mais leur ferveur augmenta à la prise de Jérusalem par Omar. Aussi voyons-nous un capitulaire de Charlemagne, de l'an 810, qui n'a d'autre objet que de secourir les chrétiens du Levant, qui étaient opprimés. Ce capitulaire était conçu en ces termes : *De eleemosynâ mittendâ ad Hierusalem propter ecclesias Dei restaurandas* (1). Ce témoignage est confirmé par Constantin Porphyrogénète, qui rapporte que Charlemagne envoya des sommes très considérables dans la Palestine, où il fit bâtir plusieurs monastères : ainsi les intentions de Charlemagne furent

---

(1) *Capit.* 1, *Carol. Magn.*, *ap.* Baluz.

Digitized by Google

exécutées (1). Ces aumônes n'étaient pas seulement destinées à la réparation des églises, mais encore au soulagement des pauvres; et c'est pour cela que Charlemagne recherchait l'amitié des princes d'outre-mer: *Ob hoc maximè*, dit Eginhard, *transmarinorum regum amicitias expectens, ut christianis sub eorum dominatu refrigerium aliquod ac relevatio perveniret.* Cela suppose nécessairement un commerce en Syrie, en Egypte, en Afrique, à Jérusalem, à Alexandrie et à Carthage. Puisque Charlemagne y envoyait des aumônes, ses sujets devaient aller dans tous ces endroits pour d'autres objets que pour la religion; il n'y avait que Jérusalem pour laquelle ce motif dût principalement avoir lieu : Alexandrie et Carthage étaient des entrepôts de commerce qui n'avaient aucun rapport à la religion.

On voit par-là que les croisades ne furent pas la suite d'un zèle subit qui anima en un instant les chrétiens du onzième siècle. Elles furent précédées, longtemps auparavant, par des pélerinages et par le commerce.

En effet, Charlemagne, devenu maître de presque toute l'Europe, étendit et protégea le commerce de ses sujets, en réprimant les entreprises des Vénitiens, qui tendaient dès lors à un commerce exclusif. Les princes ses successeurs, qui possédaient également l'Italie, s'occupèrent du soin d'éloigner les pirates qui infestaient les côtes et nuisaient au commerce des différens

---

(1) *Imper. Orient. Const. Porph.*

Digitized by Google

ports d'Italie. Pepin, en 810, avec une flotte nombreuse, ravagea le territoire des Vénitiens. Louis-le-Débonnaire, en 820, envoya des flottes sur la Méditerranée, pour chasser les pirates, qui avaient coulé à fond huit vaisseaux marchands (1). L'empereur Louis, fils de Lothaire, ne s'intéressa pas moins au commerce de ses sujets. Il se plaignit à l'empereur de Constantinople, que le patrice Nicétas avait insulté des marchands esclavons (2). Ceux-ci étaient alors sujets de Louis, et faisaient le commerce dans la Méditerranée.

L'auteur (3) de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon*, cite un fait fort singulier, qui prouve que notre commerce était, au onzième siècle, dans un état très-florissant. Il rapporte à l'an 813 et aux années suivantes, que les Lyonnais unis aux Marseillais et à ceux d'Avignon, avaient coutume d'aller deux fois l'année à Alexandrie, d'où ils rapportaient les épiceries de l'Inde et les parfums d'Arabie. Ces marchandises parvenaient par le Rhône, et ensuite remontaient par la Saône, d'où on les déchargeait pour les embarquer sur la Moselle, qui les distribuait, par le Rhin, le Mein et le Nekre, jusqu'aux extrémités de l'Allemagne. Ce fait important, duquel il résulte que nous fournissions en partie l'Allemagne des épiceries de l'Inde, méritait que l'auteur indiquât les sources dans lesquelles il l'a puisé.

---

(1) *De Gest. Lud. Pii.*

(2) *Epist. apol. Lud. II imp. ad Basil. imp.* Du Chesne.

(3) M. Poulin de Lumina.

Les Actes des Saints nous font connaître encore le voyage d'un moine nommé *Bernard*, qui, dans le neuvième siècle, vers l'an 870, alla visiter Jérusalem. Cette relation fournit de nouvelles preuves en faveur du commerce. Bernard trouva dans Jérusalem une maison ou un hospice destiné à loger les pélerins qui parlaient le langage romain : *Ibi habetur hospitale in quo suscipiuntur omnes qui causâ devotionis illum adeunt locum, linguâ loquentes romanâ, cui adjacet ecclesia in honore Sanctæ-Mariæ, nobilissimam habens bibliothecam studio prædicti imperatoris* (*Caroli magni*).

Indépendamment de l'église de Sainte-Marie, de l'hospice qui y était joint, et de la bibliothèque qu'on y trouvait, il y avait encore, suivant le moine Bernard, devant l'hospice, un marché : *Forum pro quo unusquisque ibi negotians in anno solvit duos aureos illi qui illud providet.* Voilà donc un marché particulier pour les Francs en général ; ce qui prouve que tous ne bornaient pas leurs voyages aux seuls actes de la religion.

En général, l'esprit de commerce l'emportait si fort sur celui de la religion, que les Vénitiens osaient faire le commerce d'esclaves chrétiens, qu'ils allaient vendre aux musulmans. Charlemagne fit tout ce qu'il put pour arrêter un désordre si contraire à la religion. En 748, le pape Zacharie racheta plusieurs de ces esclaves chrétiens, que les Vénitiens avaient ramassés à Rome. En 785, Charlemagne ordonna de chasser de ses Etats les Grecs qui faisaient le même commerce.

Digitized by Google

Les Vénitiens ne sont pas les seuls auxquels on puisse faire ce reproche. Ceux de Verdun, au rapport de Luitprand, portaient encore plus loin la barbarie. Ils allaient vendre aux Arabes d'Espagne, des jeunes gens qu'ils avaient mutilés, pour servir à la garde des femmes dans le sérail des musulmans. Ils appelaient ces esclaves *carsamatia*. Voici le passage de Luitprand : *Carsamatium autem Græci vocant, amputatis virilibus et virgâ eunuchum quos Verdunenses, ob immensum lucrum, facere solent et in Hispaniam ducere.* Ceux que les Vénitiens allaient vendre, étaient peut-être exposés à la même cruauté. Dans ce temps, Verdun était considérable par son commerce. Il est souvent fait mention dans nos historiens des *Braoenses negotiatores*, qui étaient d'un endroit situé aux environs de Verdun. On voit par-là qu'en général, dans ces siècles barbares, l'intérêt était plus fort que la religion et l'humanité. Aussi faut-il se défier beaucoup de ces fréquens pélerinages, qui avaient plutôt pour but le commerce que la dévotion.

Jacques de Vitry nous apprend que l'hôpital de Saint-Jean, à Jérusalem, avait été bâti pendant le temps que cette ville était encore sous la domination des mahométans, c'est-à-dire avant les croisades. Les chrétiens syriens avaient obtenu, à certaines conditions, un quartier de la ville dans lequel ils demeuraient, et pour lequel ils payaient un tribut annuel au calife, qui était maître alors de tout le pays, jusqu'à Laodicée. Un grand nombre de chrétiens d'Occident se rendaient alors à Jérusalem : *Alii causâ negotiationis tracti,*

Digitized by Google

dit Jacques de Vitry, *alii causâ devotionis et peregrinationis*. Sanute dit exactement la même chose : *Quod Latini devotionis gratiâ aut negotiationis advenientes*. Ceux d'Amalphi, entre autres, relativement à leur commerce, *quia merces peregrinas afferebant*, avaient été singulièrement protégés par le calife; on leur avait permis de construire l'église de Sainte-Marie.

Cette église était desservie par des moines latins; et comme il ne convenait pas que ces religieux, continue Jacques de Vitry, qui recevaient chez eux les voyageurs, reçussent également les femmes, on construisit tout auprès un hospice ou monastère desservi par des religieuses chargées de rendre les mêmes soins aux femmes; ensuite le nombre des pélerins augmentant, on fit bâtir pour les recevoir l'hôpital de Saint-Jean. Ce sont ces additions que je crois devoir regarder comme l'ouvrage de ceux d'Amalphi.

Le grand nombre de marchands et de pélerins qui se rendaient dans l'Orient, exigeait qu'ils eussent ainsi des maisons de retraite ou des caravansérails, suivant l'usage des Orientaux. Les Francs, soit par leur commerce et leurs pélerinages en Orient, soit par les liaisons qu'ils avaient avec les Arabes d'Espagne, qui s'étaient établis même en quelques endroits de la France, et qui possédaient presque toutes les îles de la Méditerranée, les Francs, dis-je, avaient adopté plusieurs de leurs coutumes.

Guillaume de Tyr (1) confirme tout ce que je dis

(1) L. 18, c. 4.

Digitized by Google

ici du commerce des Européens avant les croisades; une partie de son récit doit même appartenir au temps de la seconde race de nos rois. « Depuis que Jérusa-« lem était tombée sous la puissance des Mahométans, « dit-il, les Occidentaux ne cessèrent point d'aller « dans ce pays, soit par dévotion, soit pour y com-« mercer : *Non defuerunt de Occidentalibus multi* « *qui loca sancta, licet in hostium potestate redacta,* « *aut devotionis, aut commerciorum aut utriusque* « *gratiâ, visitarent aliquoties.* » Ainsi ce commerce remonte jusqu'à la prise de Jérusalem par le calife Omar, et il était une suite de celui qui se faisait auparavant. Ceux d'Amalphi se distinguèrent le plus dans ce commerce : *Inter eos autem qui negotiationis obtentu de occidentalibus per illa sæcula, loca prædicta adire tentaverunt.* Ces peuples furent les premiers qui portèrent nos marchandises en Orient : *Primi merces peregrinas, et quas Oriens priùs non noverat, ad suprà nominatas partes lucri faciendi gratiâ inferre tentaverunt : undè et optimas conditiones apud illarum partium præsides, pro rebus necessariis quas inferebant, et sine difficultate accessum et populi nihilominùs gratiam merebantur.*

Ce passage semble nous faire entendre que les Vénitiens étaient les premiers qui eussent trafiqué dans le Levant; mais comme nous avons également des preuves pour les Marseillais, on doit croire seulement que les Vénitiens, lorsque les califes Phatimites s'établirent en Egypte, furent les premiers à faire leur traité avec eux; que vraisemblablement tous les au-

Digitized by Google

tres Européens, qui étaient moins puissans, étaient sous leur protection; et qu'à la cour d'Egypte on les confondait avec les Vénitiens, d'autant plus qu'en Orient toutes ces nations étaient appelées, en général, *Francs*, parce qu'originairement elles avaient fait partie de l'empire de Charlemagne, duquel cette dénomination générale avait été prise.

Ce passage nous apprend encore que les princes de l'Orient favorisèrent ces négocians et protégèrent leur commerce. Ce que Guillaume de Tyr ajoute le prouve davantage, et sert à établir que les pélerinages de dévotion ne doivent leur origine qu'à ce commerce. Il est singulier que le P. Maimbourg ait gardé le plus profond silence sur tout ce commerce, dans les endroits mêmes où il cite ces passages, et qu'il en ait toujours retranché les termes qui ont rapport au commerce. On ne peut l'excuser qu'en disant qu'il n'avait d'autre objet que celui des croisades. *Prædicti verò Amalfitani tam regis quàm principum suorum plenam habentes gratiam, loca universa quasi negotiatores et tractatores utilium, tanquam merces circumferendo, confidenter poterant circumire : undè et traditionum paternarum memores et fidei christianæ, loca sancta, quoties opportunitas dabatur, visitabant*. Mais ils n'avaient point dans Jérusalem une habitation particulière, comme dans les autres villes maritimes : *Non habentes autem in eàdem urbe familiare domicilium, ubi moram possent facere aliquantulam, sicut in urbibus habebant maritimis*. Voilà donc des entrepôts et des espèces de caravansérails

dans les différens ports de mer. Ils obtinrent du calife d'Egypte la permission d'en faire construire un, tel qu'ils le jugeraient à propos, dans le quartier des chrétiens. Le calife donna ses ordres à ce sujet au gouverneur de Jérusalem, en faveur de ceux d'Amalphi, qu'il appelle ses amis, *amicis et utilium introductoribus*. En conséquence, ils firent construire le monastère de Saint-Jean, dont j'ai parlé; on l'agrandit considérablement, à cause du nombre des pélerins que cet établissement attira dans le pays. Les chrétiens du Levant et les pauvres pélerins en recevaient de grandes charités. Les choses restèrent en cet état pendant long-temps : *Ita ergo per multorum annorum curricula.... mansit locus ille* (1). Cette maison devint puissamment riche, et elle fut le premier établissement des templiers; on les appelait alors *hospitaliers*. Après la conquête par les croisés, les pélerins étant inquiétés dans leur route par les brigands, plusieurs braves, *devoti milites*, firent vœu, entre les mains du patriarche, de les secourir. D'abord il n'y en eut que neuf; ensuite le roi de Jérusalem accorda à ces pauvres gentilshommes, *nobilibus pauperibus*, la permission de demeurer près du temple, et ils furent appelés *templiers;* ceux qui restèrent attachés au service intérieur, conservèrent le nom *d'hospitaliers*. Ce que l'on dit ici de ceux d'Amalphi, doit s'entendre aussi des Français, ou plutôt de ceux qui parlaient la langue romaine.

---

(1) Sanute, l. 3.

Digitized by Google

Tous ces historiens ne paraissent pas avoir été exactement instruits de la fondation de notre établissement à Jérusalem; mais quand on les compare avec d'autres plus anciens, on voit que long-temps avant les croisades, nous avions, dans les différens ports du Levant, des hospices pour la retraite des marchands et des pélerins; qu'à Alexandrie et dans quelques autres ports, ces hospices doivent être regardés comme des entrepôts de notre commerce. Il résulte encore que Charlemagne fit construire à Jérusalem celui de Sainte-Marie-la-Latine, puisque cet établissement existait déjà en 870, suivant le moine Bernard; que les Amalphites, devenus puissans dans ce pays, l'augmentèrent considérablement, et y ajoutèrent l'hospice ou monastère de Saint-Jean, que l'on augmenta encore d'un second hospice pour recevoir les femmes. Les Phatimites, qui permirent la construction de l'hospice de Saint-Jean, ne commencèrent à régner qu'en 972.

Le commerce que l'on fit pendant les croisades, était le même que celui qui est rapporté par Cosmas Indopleustes. Ainsi, les Francs, et les Français en particulier, allant en Syrie pendant la seconde race de nos rois et au commencement de la troisième, il résulte que leur commerce fut toujours le même, c'est-à-dire tel qu'il avait été sous la première race, et tel qu'il fut dans la suite, pendant les croisades, mais en recevant cependant des accroissemens considérables, et le nombre des marchands se multipliant de plus en plus.

Glaber, qui vivait au commencement de la troi-

Digitized by Google

sième race, donne aux pélerinages des motifs bien éloignés de ceux de la dévotion. De son temps, les vues humaines avaient plus de part à ces voyages que la religion; ces vues étaient de se faire admirer au retour, en racontant des choses merveilleuses. C'est ainsi qu'il s'exprime en parlant d'un saint homme nommé *Lethbaldus*, qui était d'Autun, et qui mourut à Jérusalem d'une façon extraordinaire : *Iste procul dubio*, dit cet historien, *liber à vanitate ob quam multi proficiscuntur ut solùm modo mirabiles habeantur*. Suivant le même historien, pendant le règne de Robert et de Henri Ier, cette dévotion du pélerinage de Jérusalem avait été portée très-loin : *Per idem tempus*, dit-il, *ex universo orbe tam innumerabilis multitudo cœpit confluere ad sepulchrum Salvatoris Hierosolymis quantùm nullus hominum priùs sperare poterat*. D'abord on ne vit que les pauvres entreprendre ces voyages d'outre-mer, ensuite les gens d'un état mitoyen, bientôt après les grands, *reges, comites et præsules*, enfin les femmes de tout état et de toute condition. Ces fréquens voyages supposent un grand commerce, parce qu'il n'y a que le commerce qui puisse les faciliter. Il y avait alors à Jérusalem, comme je l'ai rapporté plus haut, des foires réglées, où l'on se rendait de toutes parts et pour le commerce et par esprit de dévotion, comme à peu près aux fêtes de patrons de nos villages, où tous les paysans des environs se rendent dans le dessein d'y acheter leurs provisions, d'y faire leurs dévotions et de s'y réjouir ; ce sont là les trois principaux motifs du grand concours à ces foires.

Digitized by Google

En examinant ainsi nos anciens historiens, on voit que les croisades ont été préparées long-temps auparavant, soit par le commerce, qui n'a point été interrompu, soit par l'esprit de religion et de pélerinage, soit enfin par esprit de singularité.

Le commerce que l'on faisait alors apportait des richesses immenses en Egypte. Les califes de Bagdad étaient maîtres de celui qui se faisait par Bassora; ceux d'Egypte devaient être portés à favoriser et à soutenir celui de la mer Rouge, qui venait aboutir à Alexandrie, où pouvaient se rendre tous les vaisseaux d'Europe, ainsi que dans quelques autres échelles de la Méditerranée soumises à ces Phatimites.

Les Turcs étaient devenus l'effroi des chrétiens, lorsque Pierre l'hermite, suivant la coutume de son siècle, alla en pélerinage à Jérusalem. Le patriarche lui fit une peinture si touchante de ces malheurs, que de retour en Occident, Pierre échauffa le zèle des fidèles, et les détermina à courir à la défense de Jérusalem. On avait joui jusqu'alors, moyennant quelques droits que l'on payait, de la liberté du commerce et des pélerinages. Les Turcs nouvellement établis dans les Etats des califes, qui n'avaient aucun traité avec nous, qui ne nous connaissaient point, en venant s'emparer de ces pays, nous persécutèrent, et tous les chrétiens d'Orient : tout fut interrompu; les marchands et les pélerins durent donc également se plaindre. Nos historiens font un tableau horrible des avanies auxquelles on était exposé dans l'Orient.

Nous avons vu précédemment que les Vénitiens prin-

Digitized by Google

cipalement, les Génois, les Pisans et les Marseillais commerçaient dans le Levant; qu'ils avaient en Syrie des établissemens considérables, dès le temps de Charlemagne. Ces peuples commerçans durent donc s'occuper et de la conservation de ces établissemens, et de celle de leur commerce, et par conséquent, dans cette vue, exciter les princes à prendre leur défense et à conserver les richesses qu'ils avaient amassées en Orient, qui allaient être pillées par les Turcs. De plus, on n'avait alors que cette seule voie pour tirer des Indes les choses précieuses auxquelles on s'était accoutumé. Les Grecs eux-mêmes se trouvaient dans une pareille nécessité de conserver leur commerce avec Alexandrie. Aussi voyons-nous que les Francs, pendant qu'ils furent établis en Orient, tentèrent plusieurs fois de s'établir en Egypte.

Si ces vues de commerce, faute de monumens, nous échappent pour les premières croisades, nous voyons dans la suite que les conquêtes qu'on se proposait de faire étaient relatives à ces vues, mais qu'elles étaient toujours couvertes du prétexte de la religion, et que les papes, en étendant le christianisme, s'occupaient d'une domination temporelle qu'ils avaient dessein de pousser bien loin, afin de se procurer en même temps de grandes richesses. Mais il ne faut pas croire que le commerce soit l'unique motif des croisades; il y en avait encore d'autres. Il y a lieu de penser que ce commerce, sans être le plus grand ni le plus puissant de ces motifs, influa considérablement dans cette entreprise, et que tous ces différens motifs furent comme

Digitized by Google

enveloppés par celui de la religion, qui dans le fond ne servait que de prétexte. Dans la suite, le commerce reçut, par ces croisades, des accroissemens considérables, et a dû être un motif très-puissant pour les faire continuer.

Ici on aperçoit de grandes vues qui ont été très-utiles au commerce, puisque, long-temps après, elles ont eu le succès que Sanute faisait espérer, mais que de son temps l'on pouvait regarder encore comme un projet téméraire. Pour réussir dans la croisade qu'il proposait, il exhortait les souverains de l'Europe à ordonner à leurs sujets de ne plus aller commercer dans les Etats du sultan d'Egypte. Il regardait cette interdiction du commerce comme le moyen le plus sûr de diminuer les forces de ce prince : *Quod magna pars honoris, reditûs, proventûs et exaltationis soldani et gentium illi subjectarum est propter speciariam et alia multa mercimonia.* Mais cette interdiction du commerce, nuisible au sultan d'Egypte, le devenait également aux chrétiens, qui ne pouvaient se passer de toutes les épiceries ni des autres marchandises des Indes. En conséquence, Sanute propose d'autres moyens de faire venir non seulement celles-ci d'ailleurs, mais encore celles qui étaient produites dans les Etats du sultan. Ainsi, au lieu d'aller à Alexandrie, au Caire et dans les villes de Syrie, il veut qu'on les tire par le Phase. On peut induire de ce raisonnement de Sanute, que les Francs, qui avaient appris l'usage de ces marchandises par les Romains et par les Grecs, furent attentifs à conserver les moyens de les acquérir, et qu'ils ne perdirent point de vue les

Digitized by Google

avantages qui pouvaient résulter de ce commerce, qu'ils faisaient depuis si long-temps. Mais voici quelque chose de plus positif sur ces motifs d'intérêt : il s'agit de la conquête de l'Egypte. Ce pays, situé avantageusement entre deux mers, la Méditerranée et la mer Rouge, était le centre de communication des Indes avec l'Europe. On ne connaissait point alors d'autre route pour aller aux Indes ; et la possession de l'Egypte aurait rendu les Européens maîtres de ce commerce. Aussi avaient-ils senti combien il leur était important d'enlever ce pays aux musulmans : c'est dans ce dessein que dans les différentes croisades, ils avaient souvent tenté de s'en rendre maîtres.

Le grand-maître des templiers, dans la lettre qu'il adresse au pape Clément V, dans laquelle il expose de quelle manière se doit faire la croisade préparée par Philippe de Valois, engage le pape à défendre, sous de grandes peines, que les vaisseaux qui devaient conduire les troupes ne portassent aucune marchandise, parce que cela nuirait à l'entreprise qu'on voulait faire. Il nous apprend, à cette occasion, que les droits perçus par le sultan d'Egypte étaient si considérables, que de trois vaisseaux marchands, un était employé tout entier pour les droits, et qu'on ne tirait le profit que de deux, ce qui enrichissait extraordinairement l'Egypte ; que d'ailleurs les chrétiens chargeaient souvent ces vaisseaux d'armes de toute espèce. On voit par-là que le commerce prévalait sur la religion (1).

---

(1) *Nam secundùm quod audivi, de omnibus quæ contrahuntur*

Digitized by Google

Dans un autre projet adressé à Philippe-le-Bel, pour l'engager à conquérir la Syrie et l'Egypte, et à y placer le second de ses enfans, nommé *Philippe*, l'auteur anonyme demande préalablement que l'on détruise l'ordre des templiers (1), et qu'on mette leurs biens en séquestre, pour les appliquer ensuite à l'entretien des vaisseaux, et pour subvenir aux dépenses de cette nouvelle croisade (2). « Les templiers, dit-il, abusant des biens qu'on leur a donnés (3), les emploient à d'autres usages. » Il ajoute que lorsque l'on sera en paix, les vaisseaux destinés à la défense et à la conservation des conquêtes que l'on aura faites, pourront s'occuper du commerce des épiceries, afin de

---

tùm eis sive dando, sive recipiendo tertiam partem largo modo recipiunt à christianis pro dacio, sive theloneo, ita quòd de tribus navibus, sive de onere trium navium, bene recipiunt seu tollunt unam, et multa damna recipiunt ex hoc christiani propter lanceas et alia arma quæ mali christiani deferunt et portaverunt eis. (P. 180.)

(1) *Ordinem verò Templariorum cum consilio Consilii, modis omnibus expedit demoliri et exigente justitiâ totaliter adnullari, et sicut prædictum est, de bonis eorum usque ad generale passagium ordinare.* (P. 189.)

(2) *Quâcumque dubitatione cessante proderit prælatis et toti populo in recompensationem impensarum quas fecerunt negotium demolitionis ordinis et punitionis personarum prosequendo.* (Ibid.)

(3) *Ordinatio bonorum quæ data fuit Templariis, ob causam quæ non fuit subsecuta, et ob hoc est revocanda donatio, non ut ad profanos usus revertatur sed ut convertatur, in finem debitum.* (P. 192.)

Digitized by Google

ne pas rester oisifs (1). Il indique les richesses immenses que l'on retirera de ces possessions du Levant, et nous apprend que le sultan d'Egypte perçoit par an, de ses sujets, plus de six cent mille besans d'or (2), valant chacun six florins. Tous ces motifs firent impression sur les esprits : on détruisit en effet les templiers; mais la croisade ne put être entreprise que sous Philippe-de-Valois, en 1328, à la sollicitation du pape Jean XXII, et ensuite de Clément VI. On voit que chacun y cherchait et y trouvait son intérêt particulier.

Quoique ces motifs soient faciles à reconnaître, on les aperçoit moins dans les premières croisades, parce qu'il nous reste moins de monumens, et que les auteurs qui les ont décrites étant tous prêtres ou religieux, ont négligé de les développer, pour ne s'attacher qu'à ceux qui avaient rapport à la religion. Mais alors les commerçans, qui avaient des magasins dans le Levant, qui y faisaient un grand commerce, durent exciter les princes à conserver en Syrie ces établissemens, à la faveur desquels on faisait des profits si considérables.

Les chrétiens de la première croisade ne furent pas plutôt transportés en Orient, qu'il arrêtèrent les Turcs, qui ravageaient tout. L'empire grec, qui se voyait menacé, avait imploré le secours des Francs.

---

(1) *Ne sint otiosi, species aromaticas et res alias nobis utiles reportabunt.*

(2) *Sexties centum millia byzantiorum auri.*

Digitized by Google

Les califes Phatimites eux-mêmes n'eurent pas plutôt appris que ces étrangers étaient arrivés à Antioche, qu'ils les pressèrent de venir également les secourir.

Mais lorsqu'ils virent les Turcs affaiblis par l'arrivée des Francs, ils allèrent reprendre à la hâte Jérusalem, qu'ils avaient promis de laisser conquérir par les croisés (1). Alors ceux-ci changèrent de conduite, attaquèrent les Phatimites, et formèrent en Syrie un royaume considérable. Tel fut le succès de la première et de la seconde croisade; toutes les autres n'ont été entreprises dans la suite que pour conserver et pour défendre ce premier établissement, dans lequel une foule de Francs avaient une partie de leurs familles, et des richesses immenses amassées par le grand commerce qu'ils faisaient.

Les grandes conquêtes d'Emadeddinzenghi et celles de son fils Noureddin, pensèrent faire perdre aux chrétiens européens tous leurs établissemens en Syrie. Ceux-ci venaient de perdre la ville d'Edesse et toutes ses dépendances; la principauté d'Antioche était menacée : devait-on alors abandonner tranquillement ces établissemens? On forma donc une troisième croisade, pour la défense de tant de Francs répandus dans l'Orient. Par la même raison, les conquêtes de Saladin furent cause que l'on entreprit la quatrième; et l'envie de reconquérir ce que l'on avait perdu pendant le règne de ce prince, excita après sa mort une nouvelle croisade, qui fut la cinquième. Ainsi, ce ne furent que les

(1) Raimond de Agiles.

Digitized by Google

pertes et le désir de se rétablir ou de conserver ce qui restait, qui portèrent les Européens à de nouvelles croisades ; et comme une guerre en entraîne une autre, et que des conquêtes font naître de nouveaux ennemis, on eut des démêlés avec les empereurs de Constantinople, et on leur enleva l'empire. De nouveaux Turcs, qui se répandirent dans toute la Syrie, qui pillèrent Tripoli et Jérusalem, que les chrétiens européens avaient reprises quelque temps auparavant, enfin la trop grande puissance des sultans d'Egypte déterminèrent saint Louis à courir à la défense de ces établissemens ; et pour détruire à l'avenir tout ce qui pourrait leur nuire, il voulut couper le mal dans sa racine, c'est-à-dire détruire la puissance des sultans d'Egypte, qui se proposaient continuellement de chasser les chrétiens. Saint Louis succomba, et ses malheurs furent cause que l'on blâma son expédition, qui, comme toutes les autres croisades, avait pour but la conservation de nos anciens établissemens. Les Francs devaient-ils abandonner ces grandes et riches colonies ? De tout temps les lieux de commerce ont intéressé les nations qui vont y trafiquer ; et la ruine de quelques comptoirs a fait naître des guerres longues et coûteuses : l'Europe n'avait pas alors d'autre moyen de conserver ce qu'elle tirait des Indes. Du moins est-il certain que ces établissemens des Francs dans le Levant augmentèrent considérablement le commerce, qui auparavant avait langui.

Donnons une idée de ce commerce sous les croisades, tel qu'il est rapporté dans Sanute, et faisons con-

Digitized by Google

naître les marchandises qui en étaient l'objet. Il est à présumer que plus anciennement elles étaient les mêmes, puisque le détail que Sanute en fait est conforme à celui de Cosmas Indopleustès, que j'ai indiqué pour les temps de la première race. La route que l'on suivait pour faire ce commerce, et les choses qui en étaient l'objet, n'ont pas changé; et puisque nos négocians français allaient à Alexandrie, ils devaient alors en rapporter les mêmes marchandises. Nous avons possédé ces pays pendant cent quatre-vingt-douze ans, et nous en avons été chassés en 1291; mais nous avons fait encore plusieurs tentatives pour y rentrer. C'est ce commerce qui enrichit si considérablement l'Egypte. En effet, lorsqu'on lit l'histoire des sultans de ce pays, on est étonné des richesses immenses qu'eux ou leurs émirs avaient amassées : mais pour s'en former une juste idée, il suffit de faire observer que Venise, qui ne faisait qu'en second ce commerce, en concurrence même avec les Génois, les Pisans et les Marseillais, parvint à un tel degré de puissance, qu'elle donna pendant long-temps le ton à l'Europe entière, et que cette puissance ne tomba que quand le commerce d'Alexandrie fut ruiné par la découverte du Cap de Bonne-Espérance. Les autres républiques d'Italie, Gènes surtout, avaient acquis également de très-grandes richesses, qui se sont toutes évanouies à la ruine de ce commerce.

Sanute nous apprend que toutes les marchandises de l'Inde et les épiceries étaient apportées de plusieurs ports. Les vaisseaux qui partaient ou de Maha-

Digitized by Google

bar ou de Cambeth, se rendaient ou à Ormuz, ou à Kis, ou à Aden, ou à Bagdad : cette dernière ville était même l'ancien entrepôt. De là on les transportait à Antioche et à une ville qu'il nomme *Licia*, sur les bords de la Méditerranée. Il observe que plusieurs de ces épiceries étaient d'une meilleure qualité que celles qui venaient par Aden, parce qu'elles souffraient moins de l'eau de la mer. C'était à peu près la route que l'on tenait du temps de Cosmas Indopleustès. Ces marchandises, transportées de Séleucie, qui est la Licia de Sanute, sur la Méditerranée, étaient ensuite envoyées dans tous les ports de l'Europe. Du temps de Sanute, cette route avait été abandonnée, et de Bagdad on les conduisait à Thorisium, qui est Tauris, dans l'Adherbidgiane, d'où on se rendait au Phase et à Trébizonde.

Ainsi, tout ce qui venait par Bagdad arrivait des Indes par le golfe Persique, où l'on trouvait la petite île de Kis, et plus au midi Ormuz; cette île de Kis est apparemment celle que Benjamin de Tudèle appelle *Nekrokis*, et que nous avons dit être un entrepôt considérable dans le golfe Persique. M. Paulo la nomme *Chisi*, et en fait, avec *Curmosa* ou Ormuz, un lieu très-fréquenté par les marchands. Kis est appelée par Abulféda *Kis-ben-Omira*. Cette île avait succédé pour la célébrité du commerce, à la ville de Siraf, située dans son voisinage, sur le bord de la mer; mais dans la suite, l'entrepôt principal fut Ormuz.

L'autre route se faisait par la mer Rouge, et Aden était l'entrepôt général. Les marchandises qui venaient

Digitized by Google

par cette voie étaient à meilleur compte, à cause de la facilité de les transporter par le Nil à Alexandrie. Du bord de la mer Rouge on les voiturait à dos de chameau, en neuf journées, jusqu'à Cous, d'où en quinze jours, sur le Nil (1), elles arrivaient au Grand-Caire; et de là, au mois d'octobre, dans le temps que le fleuve est débordé, elles étaient portées, par un long canal, jusqu'à Alexandrie. On comptait par ce canal deux cents milles de chemin. Sanute le nomme *Taldgiata longa* (2). Cette route par Aden était réservée aux gens du pays; et les sultans d'Egypte ne permettaient pas que les chrétiens européens allassent par-là dans les Indes. *Soldanus verò per terras quas tenet non permittit aliquem christianum transire qui in Indiam cupiat transfretare.* Aussi Sanute propose-t-il de préférer la route de Bagdad et du golfe Persique, qui était celle des Tartares; et il se flatte que par-là les marchands chrétiens pourront aller eux-mêmes jusque dans les Indes.

Les marchandises que l'on tirait des Indes par le golfe Persique étaient le *cubebe*, le *spicum*, le gérofle, les muscades et le *maci*, qui selon les uns était la fleur de la noix muscade, et suivant d'autres l'écorce. Aujourd'hui les Hollandais donnent ce nom à la fleur. Celles qui venaient par Aden étaient le poivre, le gingembre, l'encens, la canelle, etc. On tirait éga-

---

(1) Sanute, p. 260.

(2) *Taldgiata* paraît être l'altération du mot arabe *kalgiata* ou *kalidgia*, qui signifie *un canal*.

Digitized by Google

lement des soieries; mais l'auteur observe que dans les Etats mêmes du sultan d'Egypte, il y avait une très-grande quantité de vers à soie, ainsi que du sucre; ce qui est confirmé, pour la soie, par Albuféda (1), qui nous apprend que dans les environs de Mandbege, on cultivait beaucoup de mûriers pour la fabrique des soies. Le même auteur nous apprend aussi que le territoire de Tripoli était rempli de cannes de sucre, qu'il y en avait également à Belinas. Albert d'Aix parle de ce sucre de Tripoli, et dit que les habitans s'en nourrissaient : *Calamellos ibidem mellitos per camporum planiciem abundanter repertos, quos vocant* zucra, *suxit populus.* Il décrit ensuite la manière de le cultiver : *Hoc enim genus herbæ summo labore agricolarum per singulos excolitur annos; deinde tempore messi, maturum mortariolis indigenæ contundunt, succum colatum in vasis suis reponentes, quousque coagulatus indurescat sub specie nivis vel salis albi,* etc. On peut consulter encore sur ce sujet, Foulques de Chartres, Jacques de Vitry et Guillaume de Tyr. Aramon, ambassadeur de François I[er] et d'Henri II, vers le Turc, dans le voyage qu'il fit en Egypte, trouva encore des cannes de sucre dans sa route d'Alexandrie au Caire.

Sanute nous apprend qu'on trouvait aussi des cannes de sucre dans l'île de Chypre, à Rhodes et dans deux endroits qu'il nomme *Amorea* et *Motta.* Il ajoute qu'on en pourrait faire venir même en Sicile, comme

(1) *Tab. Syriæ.*

Digitized by Google

on y faisait venir des vers à soie, dans la Pouille et en d'autres endroits; ce qu'il propose dans le dessein de ruiner le commerce d'Egypte, qui procurait des richesses immenses à ses souverains. Il est singulier que l'on trouve dans cet auteur le germe et l'origine du grand commerce que nous avons fait depuis dans les Indes. Celui-ci ne peut être que la suite des établissemens considérables que les croisades nous ont mis à portée de faire en Syrie, et des connaissances que nous y avons acquises. Ce projet de Sanute pour la Sicile a été exécuté dans la suite, puisque les cannes de sucre passèrent de Sicile en Grenade, de là à Madère, d'où on les porta au Brésil et dans le reste de l'Amérique.

On tirait encore de l'Egypte des dattes, de la casse et du lin. On sait que le lin d'Egypte a toujours été très-estimé; on le travaillait ou seul, ou en le mêlant avec de la soie.

Nous portions en Egypte de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'étain, du plomb, du vif-argent et d'autres métaux, du corail, de l'ambre, marchandises sur lesquelles le sultan percevait de gros droits. Sanute remarque que, de son temps, l'or étant devenu rare en Occident, on avait cessé d'en porter, mais que l'on y portait encore de l'argent. Le sultan faisait ensuite porter ces marchandises jusque dans l'Ethiopie et dans les Indes. L'Egypte est située avantageusement pour servir d'entrepôt aux nations d'Europe qui voudraient aller dans les Indes; mais ce passage leur était défendu. C'est pour cette raison que nos Francs tentaient tou-

Digitized by Google

jours de s'en rendre maîtres en tout ou en partie, comme je l'ai déjà remarqué.

Nos marchands européens transportaient encore dans l'Egypte du miel, des avelines, des amandes, du safran, du mastic, des draps, des toiles et d'autres étoffes; et comme quelquefois le Nil ne croît pas suffisamment pour procurer l'abondance dans ce pays, les Européens y portaient des blés; de plus, des bois de construction, du fer et du goudron. Ils commerçaient encore avec les principales villes du Levant : Moussoul, par exemple, fournissait les plus belles étoffes en or et en soie (1).

Nous apprenons encore de Benjamin de Tudèle, qui revint de ses voyages en 1173, que Montpellier était une ville très-commode pour le commerce; que l'on y venait de tous côtés, c'est-à-dire d'Algarve ou du Portugal, de la Lombardie, de Rome, et de toute la terre d'Egypte et d'Israël; qu'on voyait dans Alexandrie des peuples de tous les royaumes chrétiens. Je passe sous silence tout ce qui ne regarde pas la France, j'indique seulement la Normandie, l'Isle de France, le Poitou, Angers et la Gascogne.

Il se faisait dans Alexandrie un grand commerce d'épiceries, qu'on y apportait des Indes pour les vendre aux marchands chrétiens; chaque nation y avait ses magasins, ses marchés, ses boutiques distinguées suivant les marchandises.

La ville de Tyr avait des manufactures de verre le

(1) Marc-Paul.

Digitized by Google

plus curieux et le plus estimé du monde, et c'est peut-être d'après cette manufacture que Venise a trouvé le moyen de faire ces glaces, qui ont été si renommées pendant long-temps dans tout l'Occident. On y trouvait de très-bon sucre, dont on faisait beaucoup de cas. Les marchands de toutes les parties du monde se rendaient dans cette ville.

Antioche était très-riche (1), à cause du grand commerce qu'elle faisait avec l'Europe, l'Asie et l'Afrique; les vaisseaux chargés de toutes sortes de marchandises y entraient et en sortaient par l'Oronte. Tripoli était rempli d'ouvriers occupés à faire des étoffes de soie et des camelots (2).

A Jérusalem, qui était également fréquentée, les Juifs avaient le privilége exclusif pour la teinture des laines et des draps, moyennant une somme qu'ils payaient annuellement au roi de Jérusalem.

Ce commerce, comme on le voit, se faisait par échange. Nous portions à Alexandrie nos marchandises, et les Egyptiens nous livraient celles de l'Inde, qu'eux seuls avaient le droit d'aller chercher. On se plaignit alors, comme du temps de Pline, que l'Inde absorbait tout l'or et l'argent des autres nations. Maraschi, auteur arabe qui vivait dans le quatorzième siècle, remarque que l'or des musulmans qui est transporté dans l'Inde, n'en revient jamais. Cet inconvénient n'empêcha pas cependant que l'Egypte ne devînt puissamment

(1) Guillaume de Tyr.
(2) Sanute, l. 3.

Digitized by Google

riche, parce qu'elle envoyait dans l'Inde, indépendamment de l'or et de l'argent, beaucoup d'autres marchandises; et soit pour aller, soit pour revenir, les sultans percevaient de gros droits. D'ailleurs les Egyptiens étaient les seuls qui allassent dans l'Inde par la mer Rouge; ils n'avaient point de rivaux de ce côté. On faisait également le commerce par le golfe Persique, mais il était plus concentré dans l'intérieur du pays des musulmans; celui d'Alexandrie se répandait dans toute l'Europe, et par conséquent était beaucoup plus considérable, parce qu'il était plus aisé aux Européens de se rendre dans cette ville, qu'ils y recevaient plus directement les marchandises, et qu'ils y trouvaient un gain plus grand.

Les Français, pendant tout le temps des croisades, firent ce commerce, mais ils ne le poussèrent jamais aussi loin que les républiques d'Italie. Dans celles-ci, ce commerce était fait par l'État, qui avait le plus grand intérêt de le conserver, parce que de là résultaient sa force, sa puissance et sa splendeur. En France, pays étendu et très-fertile, qui était puissant par lui-même, ce même commerce n'était fait que par des particuliers que nos rois pouvaient protéger; il n'y était pas regardé sous le même point de vue qu'à Venise, à Gênes, à Pise, etc., dont les terres étaient peu considérables; ce qui fut cause que les Vénitiens, les Génois et les Pisans, non sans grande jalousie entre eux, le firent presque tout entier. Ces peuples nous laissèrent tout l'honneur de ces grandes expéditions, nous abandonnèrent les titres de rois, de princes et de

Digitized by Google

défenseurs de la religion, et se réservèrent tout le profit qu'ils purent retirer du commerce. D'ailleurs nos Français, qui aimaient la dépense, *in expensis magis profusi*, dit Jacques de Vitry, y durent moins faire leurs affaires. Les Italiens étaient au contraire plus intéressés, et beaucoup plus prudens et plus fins que nous, comme l'observe le même historien.

Indépendamment de la liberté de se gouverner dans le royaume de Jérusalem suivant leurs propres lois; d'avoir dans les villes des quartiers particuliers, avec tous les priviléges des seigneurs, c'est-à-dire des fours, des moulins, des bains exempts de tous droits; d'user de leurs propres poids et mesures, de ne point payer de droits d'entrée ni de sortie pour ce qui leur appartenait, d'avoir leur église en propre; indépendamment de tant de priviléges, on accorda encore à ces Vénitiens trois cents besans sarrasins chaque année, et, de plus, la troisième partie des villes de Tyr et d'Ascalon. Une partie de ces priviléges s'étendait même sur ceux avec lesquels ils commerçaient. On peut juger par-là des richesses immenses qu'ils étaient à portée d'acquérir dans ces croisades.

Les moines, qui prêchèrent avec tant d'ardeur les croisades, y trouvèrent aussi un très-grand avantage à les présenter du côté de la religion; ils firent un autre genre de commerce, qui ne leur fut pas moins utile qu'aux Vénitiens, et qui leur procura des terres considérables en France.

On voit combien l'intérêt du commerce était lié à ces expéditions, et comment ce commerce, qui devait

Digitized by Google

être considérable, devint un motif pour en empêcher l'exécution, malgré l'intérêt prétendu de la religion. Dans les temps où la situation des affaires était différente, c'est-à-dire avant la première croisade, nos marchands, qui devaient beaucoup attendre de cette expédition, durent l'exciter, non seulement pour augmenter leur commerce, mais encore pour conserver ce qu'ils avaient gagné, puisqu'ils étaient sur le point de tout perdre, et de voir ce commerce interrompu par l'irruption d'une nation barbare. Les habitans de nos ports de la Méditerranée, qui s'étaient portés avec beaucoup de zèle aux croisades, se contentèrent d'un commerce qui les enrichissait, mais qui ne fut pas aussi utile à l'État en général qu'il le fut aux États d'Italie, comme je l'ai observé; et les épiceries se soutinrent toujours en France sur un haut prix.

La ville de Marseille n'était pas alors sous la dépendance de nos rois; elle faisait partie du royaume d'Arles, qui s'était formé sous le règne de Charles-le-Chauve. Ce royaume étant détruit, la Provence eut ses comtes particuliers; ensuite elle passa aux comtes de Barcelone, et elle ne fut réunie à la France que sous le règne de Saint-Louis, en 1247. Ainsi, depuis le règne de Charles-le-Chauve, le commerce de Marseille intéressait ses souverains particuliers, et nos rois n'avaient sur la Méditerranée que les ports du Languedoc, tels que Montpellier, Narbonne, etc., qui étaient très-exposés aux incursions des Arabes d'Espagne.

Marseille, sous ses souverains, continua donc tou-

Digitized by Google

jours de se livrer au commerce, suivant son goût particulier, et fut l'émule de celui que les Génois et les Pisans faisaient. Elle se distingua dans les croisades. L'an 1117, Baudouin II étant parvenu au trône de Jérusalem, pour reconnaître les services que son prédécesseur avait reçus des Marseillais, il leur accorda le privilége d'avoir dans Jérusalem des fours particuliers à eux en propre, de pouvoir enclore le lieu de leur habitation, et qu'il ne fût permis qu'aux Marseillais d'y demeurer. Ensuite le roi Foulques et Mélisende les exemptèrent de tout péage, tant par eau que par terre, dans le royaume de Jérusalem. Il est inutile de faire remarquer ici que ce quartier des Marseillais et ces exemptions doivent avoir rapport au commerce. Les papes mêmes les prirent sous leur protection particulière. L'an 1187, le pape Grégoire écrivait à l'archevêque de Narbonne et à l'évêque de Toulon, que jusqu'à ce que l'on eût appris des nouvelles de ceux de Marseille qui avaient passé en Syrie, on ne touchât point à leurs biens.

En 1190, Guy, roi de Jérusalem, étendit encore les priviléges des Marseillais, c'est-à-dire des négocians de Marseille en Syrie, en faveur des services singuliers qu'il en avait reçus au siége de Saint-Jean-d'Acre; il leur permet d'entrer, tant par mer que par terre, dans tous ses Etats; d'y demeurer et d'y négocier avec leurs grands et leurs petits vaisseaux, *cum magnis navibus et lignis parvis de riberiâ*, francs et quittes de tous droits : il veut qu'ils ne soient point gênés dans leur commerce; qu'il leur soit libre d'emporter des blés,

Digitized by Google

malgré l'interdiction qui pourrait exister pour les autres; qu'ils aient la liberté de faire des vaisseaux, de les réparer, de les déchirer ou de les louer à qui bon leur semblerait. Il leur accorde de plus une juridiction (*curia*) dans Saint-Jean-d'Acre, où il leur était permis d'avoir leurs vicomtes et leurs consuls, pour régler les contestations : on en excepte le vol, l'homicide, la trahison, la fausse monnaie et le viol. Le vicomte devait prêter serment au roi, qu'il jugerait suivant les lois de Marseille. Le roi ajoute de plus que s'il accorde à ceux de Montpellier et de Saint-Gilles de plus grands priviléges, ceux de Marseille en jouiront également (1).

Ces priviléges nous donnent une idée assez étendue du commerce de Marseille, et nous font en même temps connaître celui de Montpellier. Cette ville le méritait : dans la première croisade, Raymond, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, s'était distingué singulièrement avec ses troupes.

Les Marseillais, dans le treizième siècle, c'est-à-dire lorsqu'ils rentrèrent sous la domination de nos rois, du temps de Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis, furent obligés à certaines redevances qui pouvaient leur être onéreuses, et peut-être ralentir leur ardeur. Nous voyons, dans les statuts de Marseille, que les habitans de cette ville étaient obligés de donner du poivre aux religieux : *Statuimus quòd piper illud quod domini Massiliæ olim donaverunt, vel*

(1) *Hist. de Marseille.*

reliquerunt domibus vel locis religiosis dandum vel solvendum super redditibus exeuntibus occasione portûs vel ripæ Massiliæ, vel pro eis, faciant rector aut consules dari per officium suum sine morâ postquam requisiti fuerint (1).

Dès le règne de Dagobert, sous la première race, Marseille avait été obligée de payer, à l'abbaye de Saint-Denis, des sommes qui se prenaient sur les droits d'entrée (2).

Tel était le commerce que les Francs faisaient du temps des croisades, et qu'ils ont dû faire auparavant, puisqu'avant cette époque il y avait beaucoup de marchands francs répandus en Syrie, et que les Marseillais, du temps même de Grégoire de Tours, avaient un commerce réglé avec Alexandrie et la Syrie; mais ils le faisaient avec moins d'avantages et de facilités avant les croisades.

On ne peut pas dire qu'à la fin des croisades nous ayons abandonné le commerce du Levant; Marseille l'entretint toujours, mais il fut moins considérable que celui des Vénitiens. En 1332, Jean de Mandeville s'embarqua à Marseille pour aller parcourir tout le Levant. Nous voyons de plus, dans les historiens arabes du temps des mamelucks, qu'il est souvent fait mention des négocians francs et de leurs consuls; mais la généralité de ce nom ne me permettant pas

(1) Suppl. de du Cange, au mot *Piper*.
(2) *Acta Sanctor.*

Digitized by Google

de l'attribuer aux Français en particulier, je ne m'arrête point à ces indications.

Personne n'ignore les richesses immenses que Jacques Cœur, sous Charles VII, avait amassées par le commerce qu'il faisait au Levant; il avait des vaisseaux qui couvraient toute la Méditerranée, et des facteurs dans les différens ports, surtout à Alexandrie. Dans sa Vie, donnée par M. Bonamy, on voit qu'il y avait des conventions faites entre le sultan d'Egypte et les Français, par lesquelles on avait expressément stipulé que les sujets de l'une et de l'autre nation ne s'enleveraient pas leurs esclaves. Un facteur de Jacques Cœur ayant contrevenu à ce traité, tous les marchands se plaignirent; Jacques Cœur fit assembler les négocians de Montpellier, pour savoir ce qu'il y aurait à faire en cette occasion; et on renvoya l'esclave.

Nous apprenons encore par des lettres de grâce du mois d'avril 1484 (1), que nos rois accordaient à des particuliers le droit exclusif d'aller commercer au Levant.

Nos commerçans français, dégoûtés sans doute par la concurrence des Vénitiens, qui étaient singulièrement jaloux de ce commerce, et qui cherchaient tous les moyens de l'étendre et de le faire d'une manière exclusive; nos commerçans, dis-je, voyant tant de difficultés, tournèrent leurs vues d'un autre côté, et allèrent, en 1365, c'est-à-dire dans le temps de la dernière croisade, vers le Sénégal, où ils formèrent

---

(1) Registr. 216 du *Trés. des chart.*, pièce 53.

Digitized by Google

des établissemens qui les dédommagèrent en partie du commerce qu'ils faisaient au Levant. Ils tirèrent par le Sénégal une partie des marchandises d'Afrique que l'on prenait auparavant à Alexandrie. C'était en quelque façon prendre en arrière l'ancien commerce, en préparer la ruine, et jeter les fondemens de celui qui se fait actuellement aux Indes par une voie différente de celle qui avait été suivie depuis que les hommes commerçaient. C'est peut-être pour de semblables raisons, c'est-à-dire pour des difficultés que les Carthaginois éprouvaient à commercer aux Indes par la mer Rouge, dont les bords appartenaient à l'Égypte et à des peuples qui pouvaient les gêner dans leur commerce; c'est peut-être, dis-je, pour cette raison que Hannôn tenta de faire le tour de l'Afrique, et qu'il établit le commerce de Carthage sur les côtes occidentales de cette partie du monde. Nous allons faire connaître en peu de mots ce commerce, qui fut une suite de nos croisades, puisqu'elles ont servi à le faire naître: Alexandrie en était encore l'entrepôt.

Ce commerce se faisait, du temps de Cosmas Indopleustès, et même du temps des croisades, dans l'Afrique par Alexandrie. De là les marchandises de l'Afrique étaient portées jusqu'en Europe, et celles d'Europe jusque dans l'intérieur de l'Afrique, selon Sanute. Les sultans d'Egypte en tiraient le plus grand fruit.

Suivant Cosmas Indopleustès, qui vivait sous la première race de nos rois, l'ivoire de l'Éthiopie était porté jusque dans les Indes, en Perse, en Arabie et en Europe.

Digitized by Google

L'encens, continue Cosmas, se tirait d'un pays situé à l'extrémité de l'Ethiopie, qui était à quarante stations d'Axume. Ce dernier était à trente des cataractes du Nil, et l'on comptait encore trente stations des cataractes à Alexandrie. Ce pays de l'encens n'était pas éloigné de la mer; mais cependant il en était séparé par d'autres pays, c'est-à-dire qu'il n'était pas précisément sur le bord de la mer. Les peuples de la Barbarie qui en sont voisins, ce que l'on ne doit pas entendre de ce que nous appelons aujourd'hui *Barbarie*, trafiquent dans ces pays, et en apportent la plupart des aromates, l'encens, la canelle, le calamus et beaucoup d'autres, qu'ils transportent par mer au port d'Adouli, dans l'Omeritis, en Perse et aux Indes. On comptait au plus deux jours de navigation de l'Omeritis jusqu'en cette Barbarie. Au-delà de ce pays était l'Océan appelé *Zingium.* Il est encore fait mention d'un autre pays appelé *Sassos,* qui est la dernière terre de l'Ethiopie, et qui est voisin de l'Océan.

Le pays qui porte l'encens, c'est toujours Cosmas qui parle, est encore riche en métaux; et tous les deux ans, le roi des Axumites envoie des hommes exprès, sous les ordres du gouverneur d'Agau, pour y trafiquer, et en rapporter de l'or. Plusieurs marchands étrangers se joignent à eux, et forment une caravane de plus de cinq cents hommes. Ils mènent avec eux des bœufs, et portent du fer et du sel. Arrivés sur la frontière du pays, ils s'arrêtent, tuent leurs bœufs, et en mettent les pièces, avec les autres marchandises, en un endroit. Les habitans s'y rendent de leur côté,

et apportent l'or en grains. Ils en mettent autant qu'ils jugent à propos à côté de la marchandise qui leur plaît; et si cette quantité d'or convient au marchand, il la prend; sinon il laisse le tout; l'autre revient, et en ajoute.

Les marchands restent ordinairement trente jours dans ce pays, et s'en reviennent : le voyage entier est de six mois. Ils font plus de diligence au retour, parce qu'ils n'ont pas de bœufs; de plus, ils ont intérêt de se hâter, pour éviter les grandes pluies de l'hiver, qui font déborder les rivières. C'est dans ce pays que le Nil prend sa source. Toutes les rivières des environs se rendent dans ce fleuve. Tel était, du temps de Cosmas, le commerce que l'on faisait en Afrique.

Ce commerce, qui s'est continué pendant tout le temps des croisades, puisque Sanute parle de celui d'Éthiopie, n'étant libre que pour les Égyptiens, a sans doute excité les Normands à chercher une autre voie par laquelle ils pussent se rendre eux-mêmes dans les mêmes contrées. Il faut se rappeler ici ce que nous avons dit plus haut des courses que ces peuples faisaient avant les croisades, dans l'Océan et la Méditerranée. En conséquence, ils allèrent, par l'Océan, gagner les côtes d'Afrique, vers le Sénégal, et y établirent un grand commerce. On avait toujours cru que l'encens ne venait que dans l'Arabie-Heureuse; mais les relations modernes nous apprennent que dans le pays des Maures ou Nègres, il est très-commun (1).

(1) *Nouvelle Hist. de l'Afriq. fr.*

Digitized by Google

On en trouve du côté d'Arguin et sur les côtes de l'Afrique, vers lesquelles nos anciens Normands formèrent leurs établissemens, dès l'an 1364.

Les Dieppois se portèrent donc du côté de l'Afrique. En 1365, ils associèrent à leur commerce, pour ces côtes, plusieurs marchands de Rouen. En 1366, on vit des effets de cette société, qui équipa un nombre de vaisseaux, poussa son commerce le long des côtes, et établit des comptoirs de distance en distance, pour mettre ses commis et ses marchandises en sûreté. Après avoir augmenté ses établissemens sur le Niger, à Rufisque et sur la rivière de Gambie, elle en fit sur celle de Serra-Leone et à la côte de Malaguette, dont l'un fut appelé le *Petit-Paris*, et le second le *Petit-Dieppe*. Enfin, elle bâtit le fort de la Mine-d'Or sur la côte de Guinée, en 1382; ensuite ceux d'Acora, de Cormentin et autres, qui lui produisirent des richesses immenses. On put alors se passer d'aller à Alexandrie pour le commerce d'Afrique. En 1392, les guerres civiles et le trop grand luxe des intéressés ruinèrent la société, et il ne lui resta que l'établissement qu'elle avait sur le Niger. Cette compagnie vendit, en 1664, ses droits à la compagnie des Indes-Occidentales. C'est pendant le temps que les Normands étaient établis ainsi en Afrique, que Jean de Béthencourt, gentilhomme de Dieppe, fit, en 1402, la conquête des Canaries (1).

---

(1) *Afriq. franç.*, t. 1, p. 28. — *Hist. des voy.*, t. 2, p. 424 et suiv.

Digitized by Google

Ces courses et ces établissemens doivent d'autant moins nous surprendre, que pendant la domination des Arabes en Espagne, des navigateurs musulmans avaient tenté de s'exposer dans l'Océan, en partant de Lisbonne, pour aller découvrir des terres inconnues, et pénétrer jusqu'à l'extrémité du monde : ce sont leurs expressions : mais après onze jours de navigation, trouvant trop de dangers, ils tournèrent au sud (1), et abordèrent aux Canaries, où ils apprirent qu'un petit roi de ces îles avait eu le même dessein qu'eux; mais qu'après avoir couru la mer pendant un mois sans rien découvrir, on était revenu aux Canaries. On avait sans doute conservé en Espagne et en Portugal, la mémoire de ces tentatives pour découvrir de nouveaux continens; et les Arabes étaient encore dans une partie de l'Espagne, lorsque les Portugais découvrirent, en 1486, une route qui conduisit les Européens directement aux Indes : c'est celle du Cap de Bonne-Espérance. Alors toutes les nations de l'Europe firent elles-mêmes le commerce des Indes, que les sultans d'Egypte leur avaient toujours refusé. Cet évènement arriva près d'un siècle après l'établissement des Normands en Afrique. On tenta encore d'abréger cette route, et cette tentative nous fit découvrir, en 1492, de nouveaux continens, où nous fîmes de grands établissemens. Quantité d'Européens s'y rendirent avec le même empressement qu'ils avaient été aux croisades;

---

(1) Scherifeledrissi. — *Mém. de l'Acad.*, t. 28, p. 524.

Digitized by Google

on voulut même se servir du prétexte de convertir au christianisme les Mexicains, pour autoriser les établissemens que l'on faisait chez eux et malgré eux. Le pape prétendit distribuer à son gré ces nouvelles découvertes, comme il avait fait du temps des croisades, ce qui aurait donné à ces expéditions un air de religion qu'elles n'avaient pas dans le fond; mais on n'y fut pas trompé; le commerce seul en fut le motif. L'histoire de ces découvertes nous est plus connue que celle des croisades, c'est pour cela que nous en jugeons différemment; elles produisirent le même mal, en ce qu'elles servirent à dépeupler l'Espagne, comme les croisades avaient dépeuplé la France. Si l'on s'était rendu maître de l'Égypte, comme dans la plupart des croisades on en avait toujours le dessein, les chrétiens auraient fait beaucoup plus tôt, et par une voie plus courte, ce commerce des Indes; mais la trop grande puissance des mamelucks les arrêta, et il fallut se contenter de recevoir en Égypte ces marchandises: ces difficultés les portèrent aux grandes découvertes dont nous venons de parler.

La mode des pélerinages subsistait toujours : Aramon, ambassadeur de François I[er] et de Henri II en Turquie, rencontra à Jérusalem, en 1549, beaucoup de pélerins européens que la dévotion y amenait. Ce goût se perpétua jusqu'à Catherine de Médicis, qui fit faire un pélerinage que, dans des temps moins éclairés, l'on n'avait pas encore imaginé : le pélerin de la reine se rendit à Jérusalem à pied, en marchant trois pas, après lesquels il rétrogradait d'un; telle était la

bizarrerie d'une dévotion mal entendue (1). Un mal plus funeste à la France succéda au goût des pélerinages, les guerres de religion et la ligue. Les croisades avaient servi à écarter du royaume une quantité de mauvais sujets, les pélerinages beaucoup de gens oisifs; la ligue les réunit tous, et les concentra dans le royaume, qu'ils déchirèrent. Mais laissons ces réflexions, et revenons aux pélerins, qui, du temps d'Aramon, se rendaient à Jérusalem. Indépendamment de ces dévots et des marchands qui allaient y trafiquer, Aramon y rencontra le fameux Guillaume Postel et Pierre Gille (2). François I[er] y avait envoyé celui-ci pour rassembler des livres grecs et hébreux, les plus anciens que l'on pourrait découvrir. Postel en rassemblait également, mais à ses frais. Aramon remarque que ces deux personnages eurent souvent de violentes disputes ensemble. Postel, occupé de la réforme des mœurs à la cour, de celle de l'Eglise et des universités, avait fait sentir à François I[er] la nécessité de cette réforme. C'est apparemment pour cette raison qu'il fit en Orient le voyage dont je viens de parler. Comme il affectait un ton prophétique, il prétendait que François I[er] enleverait de nouveau aux infidèles la Terre sainte : on était encore occupé du dessein de reconquérir la Syrie. Postel dit, dans la préface d'un de ses ouvrages, qu'il était presque réduit à la pauvreté, *ob libros coemptos et peregrinationem*. Les premiers fruits de ces voyages,

---

(1) *Hist. des Valois.*
(2) *Relat. d'Aram.*

Digitized by Google

nostræ peregrinationis prœludia, dit-il, sont une espèce de grammaire hébraïque, syriaque, chaldaïque, samaritaine, arabe, éthiopique, grecque, géorgienne, servienne, illyrienne, arménienne, et enfin latine (1), toutes avec leurs caractères particuliers. C'est donc aux croisades que nous sommes redevables du rétablissement des sciences en Europe; c'est un point sur lequel il est utile de s'arrêter un moment.

Dès l'an 1285, le pape Honorius IV, dans le dessein de convertir au christianisme les Sarrasins et les schismatiques de l'Orient, voulait que l'on établît à Paris des maîtres pour enseigner l'arabe et les autres langues orientales, conformément, dit-il, aux intentions de ses prédécesseurs (2). Ainsi l'on s'était occupé de ce dessein auparavant. Raymond Lulle sollicita vivement à Paris l'exécution des intentions d'Honorius, mais il ne fut pas écouté. Ceci se passait la dernière année du règne de Philippe-le-Hardi, et la première de Philippe-le-Bel. Nos affaires de l'Orient étaient en mauvais état depuis long-temps : pour remédier à la faiblesse de nos armes, on avait eu recours à l'espérance

---

(1) Sa préface est datée de l'an 1538. Aramon dit avoir vu Postel à Jérusalem en 1549. Il peut y avoir quelque faute dans les dates.

(2) *Hic pontifex fidei christianæ dilatatiorem summopere cupiens, pro convertendis Saracenis et reducendis schismaticis Orientalibus, arabicæ et aliarum peregrinarum linguarum studium à prœdecessoribus suis prœceptum ut Parisiensi in academiâ institueretur, tandem institui seriò voluit.* (Du Boulay, *Hist. de l'univ.*, t. 3.)

Digitized by Google

de convertir les Orientaux, afin de les soumettre à l'Église.

Pour y parvenir, on sentit la nécessité d'établir des écoles dans lesquelles on enseignerait le latin, le grec, l'arabe et les autres langues, l'Écriture sainte, le droit civil et le droit canon, les mathématiques, et toutes les différentes parties de la philosophie, l'astronomie, la médecine, la chirurgie, en un mot toutes les sciences. « Le pape, dit un écrivain de ce temps, em-« ployant ainsi des gens éclairés, en sera mieux servi, « et fera admirer sa sagesse. » Par ces interprètes et ces gens sages et instruits transportés en Orient, il espère qu'on aura la communication des choses précieuses qui y naissent, et qui sont fort chères parmi nous (1). Clément V, dans le concile de Vienne, tenu en 1311 et 1312, proposa en conséquence, pour convertir les infidèles (2), et pour le recouvrement de la Terre sainte, le rétablissement des études. Le concile ordonna que l'on établirait à Rome, à Paris, à Oxford, à Boulogne et à Salamanque, des maîtres pour enseigner l'hébreu, l'arabe et le chaldéen, deux pour chacune de ces langues; qu'ils seraient entretenus à Rome par le pape, à Paris par le roi, et dans les autres villes par

---

(1) *Per hujusmodi studiorum provisionem..... contingeret nobis occidentalibus communicari res pretiosas in partibus illis abundantes, nobis deficientes et apud nos carissimas, satis pro modico nobis communicari, mundo catholicorum ordinato.* Dans tous ces projets, on ne perd jamais de vue le commerce.

(2) *Fidem propagaturi salubriter in ipsos populos infideles.*

Digitized by Google

les prélats, les monastères et les chapitres du pays (1). Ces maîtres devaient traduire en latin les bons ouvrages qui étaient dans ces langues, *et libros de linguis ipsis in latinum fideliter transferentes*, et enseigner ces langues à leurs élèves. Avant cette époque, il y avait eu de temps en temps quelques personnages qui s'étaient distingués par leur science, mais ils n'avaient pu en inspirer le goût à leurs contemporains. C'est dans ce temps-là que l'on fit des traductions de différens traités de médecine qui étaient en arabe. Charles V, dans sa bibliothèque, en possédait plusieurs.

La croisade de 1328, ainsi que celle de 1365, n'eurent aucun succès, parce que l'Orient n'était plus divisé en un grand nombre de petits souverains, et que ceux qui avaient réuni ces petites principautés furent assez puissans pour nous résister et pour nous dégoûter de pareilles entreprises. On se flattait toujours qu'il naîtrait en Europe quelque prince qui rétablirait les affaires de l'Orient. François Ier fut un de ceux en qui l'on fonda cette espérance; mais le temps des croisades était passé; et pour soumettre au pape les musulmans, on avait été obligé de se borner aux conversions. Il fallut alors étudier; et ces premiers efforts vers les sciences s'étant accrus, les firent renaître en Europe. On n'exécuta cependant en France le décret du concile de Vienne que long-temps après, c'est-à-dire sous François Ier, qui fonda le Collége royal, destiné à ranimer les sciences, qui languissaient dans les univer-

(1) Clément, l. 5. — *In Corp. jur. can.*, t. 2.

Digitized by Google

sités. Ce prince envoya en même temps des gens éclairés dans l'Orient pour rassembler des livres, comme on l'a dit. On s'en occupa plus tôt en Italie.

Mais les sciences ne servirent pas uniquement à la conversion des infidèles, qui avait été le but de leur rétablissement. Lorsqu'elles furent établies, on les envisagea sous un autre point de vue, celui de multiplier et d'étendre nos connaissances pour nous-mêmes. Alors de toutes ces idées de conquêtes en Syrie, soit par les armes, soit par les conversions, il n'est resté que l'usage d'envoyer quelques missionnaires dans l'Orient; encore, comme les croisés, plusieurs se sont-ils souvent laissé entraîner à l'appât de l'or et des diamans des Indes; ils ont fait le commerce : de là sont nées de grandes divisions parmi eux. Plusieurs cependant nous ont été utiles par les connaissances qu'ils nous ont procurées; et cette idée d'entretenir des missionnaires dans toutes les parties du monde, a été cause que les papes ont fait souvent publier d'excellens ouvrages, qui ont été utiles aux lettres et au progrès des sciences.

Tel est l'enchaînement de tous ces évènemens, auxquels on ne fait pas assez d'attention. Il fallait que nous sortissions de notre pays pour nous dépouiller de l'ignorance qui y régnait depuis si long-temps, et que, devenus plus curieux par la fréquentation de tant d'étrangers, nous parvinssions insensiblement à aimer et à rechercher les sciences, qui jouissaient encore de quelque considération à Constantinople et dans le Levant. Les anciens philosophes de la Grèce étaient allés s'instruire en Egypte; les conquêtes que

Digitized by Google

les Romains firent en Grèce et en Asie, servirent à leur inspirer le goût pour les sciences; nos conquêtes dans les mêmes pays produisirent le même effet : le commerce et la navigation y ont également gagné, et le succès a passé les espérances que l'on pouvait avoir alors.

Digitized by Google